

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 20 juin 2008 portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'institut national de jeunes sourds de Chambéry

NOR : M TSA0830734A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 17 février 2004 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry ;

Vu les procès-verbaux des scrutins des 14 février et 4 mars 2008 relatifs aux collèges 1, 2, 3 et 4 ;
Sur proposition du directeur général de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés pour une durée de trois ans à compter du 31 mars 2008, membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry au titre des personnalités désignées par le ministre de la santé et de la protection sociale :

- M. le préfet du département de la Savoie ou son représentant, président ;
- M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Savoie ou son représentant ;
- M. l'inspecteur de l'Académie de la Savoie ou son représentant ;
- M. le maire de Cognin ;
- M. Plaze (Denis), directeur de l'association de gestion pour l'insertion et le reclassement des handicapés ;
- Mme Laville (Claude), présidente du comité départemental de l'association pour adultes et jeunes handicapés ;
- M. Vander Schuren (Christophe), président de l'association des déficients auditifs de la Haute-Savoie.

Article 2

Sont nommés, pour une durée de trois ans à compter du 31 mars 2008, au titre des membres élus :

Collège n° 1

(personnel enseignant)

Mme Leroux (Virginie) ;
M. Mosna (Francesco).

Collège n° 2

(personnel éducatif et médico-social)

M. Frison (Bernard).

Collège n° 3

(personnel administratif technique et services généraux)

M. Vitet (Christian).

Article 3

Sont nommés, pour l'année scolaire 2007/2008, au titre des membres élus :

Collège n° 4

(représentant des parents d'élèves)

Mme Lamberlin (Véronique).

Collège n° 5

(représentant des élèves)

M. Ridoux (Jean-Pascal).

Article 4

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait à Paris, le 20 juin 2008.

La sous-directrice des personnes handicapées,
P. TISSERAND